

**DESTINATAIRE :** ANNE-LYNE BOUTIN  
**EXPÉDITEUR :** FÉDÉRATION DE L' UPA OUTAOUAIS-LAURENTIDES  
**DATE :** 25 JANVIER 2003  
**OBJET :** PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LES DE ST-SOPHIE  
DM 11 ADDENDA 1

### **CRITIQUE CONCERNANT LA DÉTERMINATION DU BRUIT DE FOND ET DE L'ÉTANCHÉITÉ DES ARGILES**

---

À Sainte-Sophie, les études hydrogéologiques démontrent que l'écoulement de la nappe phréatique contenue dans le roc fracturé s'écoule du nord vers le sud. Le bruit de fond de cette nappe devrait être associé à la qualité de l'eau qui est observée au nord du LES. Depuis 1991, des piézomètres situés autour du LES sont régulièrement échantillonnés. Les résultats d'analyse que le promoteur a déposés (voir PR 8.4) nous démontrent clairement que la qualité de l'eau au nord est constante.

- 1- L'azote ammoniacal ( $\text{NH}_4$ ) est à environ 0.10 mg/l donc, 15 fois plus basse que les récentes normes.
- 2- Les chlorures et le fer sont demeurés constants.
- 3- Les aromatiques (benzène, toluène, xylème et autres composés plus complexes) n'ont pas été détectés par les méthodes d'analyse.

Par contre, les résultats pour les piézomètres au sud montrent une augmentation continue de certains polluants dans la nappe du roc fracturé.

- 1- L'azote ammoniacal est passé de 0.2 mg/l à des concentrations de 7 à 8 mg/l aux extrémités sud-ouest et sud-est et même 19 mg/l au milieu de la limite sud du LES.; ce qui correspond à 12 fois plus que la norme récente.
- 2- Les chlorures et le fer ont aussi augmenté mais, moins rapidement que le  $\text{NH}_4$ .
- 3- Pour les aromatiques, de nombreux composés sont détectés et certains, à des concentrations avoisinant les limites permises.

Nous considérons que le 2 mg/l de  $\text{NH}_4$  (azote ammoniacal) utilisé comme référence au bruit de fond par le promoteur n'est pas représentatif. Cette donnée est le résultat de seulement 1 échantillon prélevé en décembre 2001 au puits S-21R. Or ce puits est situé à l'ouest du L.E.S. sur un lot ayant reçu des boues de fosse septique et autres matières contaminées. Le MENVIQ a émis un avis à cet effet, dans le passé.

En ce qui a trait aux valeurs de bruit de fond que le promoteur propose pour les paramètres se rapportant aux aromatiques, métaux lourds et cyanures; le symbole < (plus petit que) n'est pas transcrit au tableau. Pourtant le symbole < apparaît dans les résultats pour les puits situés en amont et indique que les laboratoires n'ont pas détecté la présence de ces composés par les méthodes utilisées. Ces erreurs enlèvent beaucoup de crédibilité à la conclusion du promoteur qui vise à minimiser l'effet de l'ancien LES Richer sur les eaux souterraines alimentant les puits artésiens de la population de St-Anne-des-Plaines.

Ces façons d'errer avec les données, ressemblent à celles utilisées lors d'études d'impact pour d'autres LES. Mais les valeurs proposées sont très utiles car la direction des évaluations environnementales du ministère utilise ces genres de sophismes pour accorder les décrets autorisant les agrandissements demandés par les promoteurs.

Par chance, dans le cas présent, un agriculteur a foré, en avril 2003, un puits artésien à 1.1 km. au sud du Lieu d'Enfouissement Sanitaire. Les bio gaz qui s'échappèrent du puits pendant quelques jours mirent en lumière la contamination causée par le site Richer. Rappelons qu'un examen des gaz au carbone 14 fut nécessaire pour convaincre le ministère de l'environnement que la contamination n'était pas d'origine naturelle.

La théorie de la pointe d'un effleurement rocheux pour expliquer la fuite nous semble peu crédible pour les raisons suivantes :

- 1- La contamination est trop généralisée sur toute la largeur du LES.
- 2- À date, il n'y a que certains composés comme les  $CH_4$  et  $NH_4$  qui contaminent le plus. L'azote en agriculture est reconnu pour migrer facilement à travers le sol.
- 3- La progression de la contamination s'accélère depuis quelques années.
- 4- De '81 à 2000, pas moins d'une trentaine de sondages furent effectués pour s'assurer que l'épaisseur des argiles rencontrait les exigences de la réglementation, dans l'ancien site Richer.
- 5- L'audience du BAPE pour le site de Lachenaie (rapport 177) indiquait le même genre de contamination qu'à Sainte-Sophie mais les concentrations de polluant sont plus élevées à Lachenaie et ceci, avec une couche de protection d'argile de 10 mètres. La contamination fût décrite comme naturelle par les "experts". Des baleines enfouies sous le LES de Lachenaie depuis 10,000 ans pourraient expliquer les dépassements. Le Département de Santé Public de Lanaudière a demandé sans succès de vérifier l'étendue de la contamination et son origine (voir DM 105).

Après plus de 10 ans d'expérience d'enfouissement dans les argiles, nous craignons que le pire soit à venir. Les normes actuelles doivent être augmentées. L'étanchéité des LES doit être assurée par des matériaux normalisés (ASTM ou équivalent).

Nous accueillons comme un progrès significatif le projet de bio-réacteur d'Intersan pour autant que de tels projets se multiplient dans des proportions plus raisonnables pour desservir 1 ou 2 MRC. Ces bio-réacteurs seraient une alternative possible à l'incinération.